

PROPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

EQUIPEMENTS DE SECURITE

1.1. Règlement Technique - Tableau de Sécurité - RTS

↪ Dans un contexte sanitaire impactant encore fortement le début de la saison 2021, et afin de s'inscrire dans le prolongement des mesures prises par la FFSA depuis le mois d'avril 2020 visant à réduire autant que possible les contraintes budgétaires pesant sur nos pratiquants, il est proposé une prolongation exceptionnelle des dates de validité de certains équipements de sécurité homologués FIA caducs fin 2020 et /ou fin 2021 et ce jusqu'à fin 2022.

NB : valable uniquement dans le cadre des épreuves Nationales et Régionales inscrites au calendrier de la FFSA.

Proposition n°1

Prolongation exceptionnelle des dates de validité des équipements de sécurité homologués FIA cités ci-dessous caducs fin 2020 et/ou fin 2021 jusqu'à fin 2022, et ce uniquement dans le cadre des épreuves Nationales et Régionales inscrites au calendrier de la FFSA :

- Harnais
- Siège de compétition (baquet)
- Casques
- Vêtements de protection (Combinaison, Cagoule, Sous-vêtement, Gants, Chaussures)
- Filets de course

↪ Dans un contexte sanitaire impactant encore fortement le début de la saison 2021, et afin de s'inscrire dans le prolongement des mesures prises par la FFSA depuis le mois d'avril 2020 visant à réduire autant que possible les contraintes budgétaires pesant sur nos pratiquants, il est proposé un gel de la réglementation technique jusque fin 2022 sous certaines conditions.

NB : valable uniquement dans le cadre des épreuves Nationales et Régionales inscrites au calendrier de la FFSA.

Proposition n°2

Gel de la réglementation technique jusqu'à fin 2022 (hormis motifs impérieux liés à la sécurité ou à l'équité sportive et appels à concurrence concernant la fourniture exclusive d'équipement à destination des concurrents).